

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	2.000	4.000	1.100	2.100	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 -- 21-61-08 — FAX (228) 21-61-07 — LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	2.300	4.500	1.250	2.350	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste :					
Togo, France et autres pays d'expression française					150 frs
Etranger : Port en sus					280 frs
Les numéros spéciaux					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL. : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS,
ARRETES ET DECISIONS

DECRETS

1993

22 déc. — Décret n° 93-120/PR fixant la date d'ouverture et de clôture de la Campagne Electorale en vue des Elections Législatives,

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Récépissés de déclaration d'Associations.

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES
ET DECISIONS

DECRETS

DECRET N° 93-120/PR du 22 décembre 1993 fixant la date d'ouverture et de clôture de la Campagne Electorale en vue des Elections Législatives.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992, notamment en son article 152 ;

Vu la Loi n° 92-03 du 08 juillet 1992 portant Code Electoral ;

Vu l'Ordonnance n° 93-02 du 16 Avril 1993 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n° 92-03 du 08 juillet 1992 portant Code Electoral ;

Vu le Décret n° 93-070 du 02 juin 1993 portant création des Circonscriptions Electorales ;

Vu le Décret n° 93-116 du 24 novembre 1993 portant convocation du Corps Electoral en vue des Elections Législatives ;

Vu l'Accord paraphé à Ouagadougou et signé à Lomé le 11 Juillet 1993 ;

Sur rapport conjoint du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, Chargé des Consultations Electorales ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier — La date d'ouverture de la Campagne Electorale en vue du premier tour de scrutin des Elections Législatives est fixée au Vendredi 07 Janvier 1994 à zéro heure.

Art. 2 — La Campagne Electorale prend fin le Vendredi 21 Janvier 1994 à minuit.

Art. 3 — Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité et le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, Chargé des Consultations Electorales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au **Journal Officiel** de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 22 Décembre 1993

Général Gnassingbé EYADEMA

LE PREMIER MINISTRE
Joseph Kokou KOFFIGOH

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA SECURITE
Combévi Georges AGBODJAN

LE SECRETAIRE D'ETAT CHARGE
DES CONSULTATIONS ELECTORALES
Boukari TABIOU.

PARTIE NON OFFICIELLE

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
N° 1174/MATS-SG-APA-PC du 2-12-93

Titre de L'Association : «PROGRAMME D'AIDE
POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET
SOCIAL» (PADES).

Siège : LOME

Buts : L'Association «Programme d'Aide pour le Développement Economique et Social, a pour but :

- de créer et soutenir des groupements à caractère agricole,
- de regrouper des jeunes des deux sexes diplômés ou non et les mettre au service du développement.
- d'aider les populations rurales à se doter des moyens de communications salutaires afin de bien véhiculer les expériences entre les régions.

P.J.

- Statuts

- Liste des membres
du Bureau directeur

Lomé, le 2 décembre 1993

Le ministre de l'Administration
territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
n° 1168/MATS-SG-APA-PC du 1er-12-93

TITRE DE L'ASSOCIATION : Centre d'Etude pour le
Développement Régional dans le cadre Associatif et
Coopératif du Togo (CEDRACTO)

SIEGE : Lomé

BUTS : CEDRACTO a pour but :

- D'améliorer la situation économique au pays, une contribution plus efficace de créer d'emploi, de mettre en œuvre avec les collectivités territoriales des mesures et des opérations favorisant le développement de l'économie sociale dans le cadre régional en constituant un cadre de dialogue, de concertation et un organe de représentation de ses membres pour les intérêts collectifs en effectuant les opérations suivantes :

- 1 — Développer et coordonner les activités de conseil du groupe à l'intention des collectivités publiques ;
- 2 — Assurer les élus locaux et les mouvements composant l'économie sociale au développement des activités financières aux organisations non gouvernementales au Togo au profit des collectivités publiques ;
- 3 — Etudier proposer, informer, le cas échéant, mettre en œuvre avec les collectivités territoriales des mesures et des opérations favorisant le développement de l'économie sociale dans le cadre régional ;
- 4 — Aider les jeunes, hommes et filles, apprentis, diplômés des centres de formations techniques ou artisans à l'installation en coopérative en maître de leur exploitation.

P.J.

- Statuts
- Liste des membres du
Bureau-Directeur

Lomé, le 1er décembre 1993

Le Ministre de l'Administration
Territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

N° 1167/MATS-SG-APA-PC du 1-12-93

TITRE DE L'ASSOCIATION : LIGUE POUR LA
LECTURE DE LA BIBLE - TOGO

SIEGE : LOME

BUTS : La Ligue pour la Lecture de la Bible - TOGO a pour but :

- de promouvoir la lecture journalière, intelligente et systématique de la Bible en vue de faire de chaque membre et de chaque croyant un disciple et un témoin de Jésus-Christ, engagé activement dans sa famille, dans son église, dans son travail et dans la société ;
- de mettre à la disposition des croyants, églises et tous, ses moyens et méthodes

— d'aider toutes les églises agréées au Togo dans les réalisations de ses objectifs.

Elle n'est pas elle-même une église.

P.J.

— Statut

— Liste des membres
du Bureau directeur

Lomé, le 1^{er} Décembre 1993

Le ministre de l'Administration
territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
n° 1269/MATS-SG-APA-PC du 17-12-93

Titre de l'Association : Ministère de la Lumière
Chrétienne

Siège : LOME

Buts : Le Ministère de la Lumière Chrétienne a
pour but de :

— propager la foi chrétienne et l'évangile du Christ
comme révélé dans la Sainte Ecriture, par tout moyen
de communication qu'il soit visuel, verbal ou écrit ;

— prêcher, enseigner, promouvoir la croissance spiri-
tuelle en tout lieu ;

— consacrer avec autorité des ouvriers pour l'œuvre
du Christ ;

— évangéliser et promouvoir les œuvres missionnaires ;
— créer des Eglises et assurer leur développement dans
la souveraineté et l'indépendance selon la présente
constitution et nos règlements intérieurs ;

— construire et maintenir des lieux de culte, des écoles
primaires et secondaires et d'autres structures qui
nous seront nécessaires ;

— organiser et promouvoir des activités pour le maintien
et la continuation de ces infrastructures ;

— collecter, solliciter et ou accepter des fonds, des dons
et d'autres souscriptions ;

— acquérir et céder des biens ;

— administrer les fonds, les butes de l'Eglise et exercer
tout pouvoir nécessaire pour l'accomplissement des
objectifs visés ;

— assurer la formation biblique des Pasteurs par ouver-
d'écoles bibliques et des séminaires de recyclage et
envoyer les cadres se former à l'étranger selon
les besoins.

P.J.

— Statut

— Liste des membres
du Bureau-Directeur

Lomé, le 17 décembre 1993

Le Ministre de l'Administration
Territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
n° 1163/MATS-SG-APA-PC du 30-11-93

TITRE DE L'ASSOCIATION : Club International pour
la Recherche de la Paix « Les Messagers
de la Paix » — UNESCO

SIEGE : Lomé

BUTS : Le Club International pour la Recherche de la
Paix a pour but de :

— maintenir la paix et la compréhension internationale;

— montrer l'importance d'une éducation sur la paix dans
le monde, qui fasse prendre conscience à chaque
individu de sa responsabilité en tant que facteur
déterminant de l'équilibre écologique, de son harmo-
nie avec lui-même, avec la nature et avec les autres
hommes pour lui permettre d'accéder, à travers cette
relation, aux valeurs suprêmes ;

— participer à des campagnes de solidarité internatio-
nale notamment par une collaboration avec la
Fédération mondiale des Associations, centre et
Clubs UNESCO, les Fédérations nationales et les
Clubs distingués Messagers de la Paix, et avec l'Orga-
nisation des Nations Unies pour la Paix dans le
monde ;

— participer à la campagne des droits de l'homme, des
droits de l'enfant et de la femme ;

— de lutter contre la torture, le racisme, la discrimina-
tion, organiser des séminaires, manifestations sur la
Paix ;

— faire œuvre de volontariat auprès des organismes
rendant des services humanitaires, lorsqu'un appel
est lancé dans ce sens ou sur sa propre initiative,
(UNESCO)

— promouvoir des liens d'amitié et de fraternité de
nature à favoriser un climat de paix parmi les peuples
du monde ;

— le Club lance un appel à tous les autres Clubs,
Associations, centres, Fédérations pour la Paix de
tous les pays et de tous les Organismes gouverne-
mentaux et non gouvernementaux (ONG) pour qu'ils
lui apportent leur concours dans la réalisation de ses
objectifs.

P.J.

— Statut :

— Liste des membres
du Bureau-Directeur.

Lomé, le 30 novembre 1993

Le Ministre de l'Administration
Territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION
D'UN PARTI POLITIQUE
N° 1005/MATS-SG-APA-AP du 29/10/93

DENOMINATION DU PARTI : UNION DES LIBERAUX INDEPENDANTS (U.L.I.)

SIEGE : B.P. 4870 — Tél. 21-70-29 Lomé

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF PROVISOIRE

TITRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION ET ADRESSE
Président	Amouzou A. Kwamé-Mensah	P.D.G. société B.P. 2484 Lomé
Secrétaire général	Ameko Anani Kouama	Enseignant CPL BP. 1288 Lomé
1er Secrétaire Général adjoint	Agbessime Komlatsè Boniface	Etudiant BP. 3831 Lomé
2e secrétaire général adjoint	Dadjo Amavi Egnonam	Coiffeuse BP. 4870 Lomé
Trésorier général	Olympio Adjoa-Cica	Directrice BP. 2484 Lomé
Trésorier général adjoint	Defly Kouami Déwonou	Comptable BP. 4870
1er conseiller	Ahligo Kwami Azé	Enseignant BP. 4870 Lomé
2e conseiller	Kpetigo Kodjo Evedjinawo	Enseignant CPL BP. 1288 Lomé
3e conseiller	Lavison Akouélé Félicia	Agent Affaire Sociale (direction Affaire Sociale) Lomé
4e conseiller	Agnitou Toyi Falabalaki	Afric Consult BP. 4870 Lomé
5e conseiller	Ahyi Mawuéna Ayivi	Comptable gest. BP. 4870 Lomé

Le ministre de l'Administration
territoriale et de la Sécurité,
Combévi Georges AGBODJAN